



**ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS
SUR LES SITES NATURA 2000
FR 9101382 « Causse de Campestre-et-Luc »,
FR 9101383 « Causse de Blandas »,
FR 9112011 « Gorges de la Vis et Cirque de Navacelles »
FR 9101381 « Causse Noir »,
FR 9112014 « Causse Noir »**



Compte-rendu d'exécution

Demande de solde, décembre 2014



Programme d'animation, de mise en œuvre et de suivi

Le programme se décline en 6 grands axes :

- 1- Mise en œuvre des processus de contractualisation
- 2- Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation
- 3- Suivi de la mise en œuvre du DOCOB
- 4- Mise à jour du DOCOB
- 5- Veille environnementale
- 6- Participation aux réunions

1- Mise en œuvre des processus de contractualisation

Cette mission a pour objectif de **faciliter les procédures d'engagement contractuel**, via les outils réglementaires prévus (contrats Natura 2000, MAE – Natura 2000, conventions, Charte Natura 2000) entre le préfet et l'ayant droit ou mandataire, en apportant à ce dernier un soutien à la fois technique et administratif adapté à chaque situation rencontrée (élaboration des projets – diagnostics techniques, montage des dossiers, renseignements divers, ...).

1.1- Identification et recensement des bénéficiaires potentiels

Il s'agit de **promouvoir les mesures du DOCOB** en identifiant et en recensant les bénéficiaires susceptibles de mettre en œuvre des mesures conformément aux objectifs et aux modalités de gestion prévus au DOCOB à travers de l'animation générale, des réunions et de la coordination :

- Animation générale et coordination des MAETer de la campagne 2011 auprès des agriculteurs et des structures techniques compétentes (CEN LR, Chambre d'agriculture et OIER SUAMME) ;
- Animation générale, réunion et coordination des MAETer de la campagne 2012 auprès des agriculteurs et des structures techniques compétentes (CEN LR, Chambre d'agriculture et OIER SUAMME).

Cf. document ci-joints.

1.2- Contractualisation et diagnostics techniques

Conformément à la démarche validée dans le DOCOB, des **dispositifs techniques** d'aide à la contractualisation sont proposés aux contractants potentiels pour les accompagner dans leur prise de décision et veiller à ce que les mesures contractualisées soient en conformité avec les objectifs de développement durable du DOCOB.

Cf. la demande d'acompte du 23/07/2014.

1.3- Animation relative à la Charte Natura 2000

Aucune action n'a été réalisée en 2011.

2- Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation

Cette mission implique d'une manière générale de **communiquer sur Natura 2000 et le contenu du DOCOB** en assurant, notamment et de façon permanente, l'accueil, l'information et la sensibilisation du public.

2.1. Lettre d'information

Aucune action n'a été réalisée en 2011.

2.2. Document de communication sur la charte Natura 2000

Aucune action n'a été réalisée en 2011.

3- Suivi de la mise en œuvre du DOCOB

3.1- Programme annuel et budget correspondant

Le programme annuel de l'année 2011 et le projet de budget correspondant ont été élaborés.

3.2- Mobilisation des financements

Les financements ayant été notifiés, aucune action n'a été réalisée.

3.3- Elaborer les commandes, la conduite et la réception

Dans le cadre d'un fonctionnement en partenariat, le CPIE-ACM fera appel à des opérateurs techniques pour conforter la mise en œuvre de certaines actions. Cette démarche nécessitera un suivi administratif précis : élaboration des commandes, suivi du travail et réception.

Des conventions avec les prestataires ont été rédigées et signées, cf. documents ci-joints.

3.4- Coordination avec les services de l'Etat

Tout au long de l'avancée de la mise en œuvre des actions programmées, le CPIE-ACM travaillera en étroite collaboration avec les services de l'Etat.

La coordination s'est réalisée :

- en mars et septembre 2011
- en mars et septembre 2013.

Elle a notamment consisté à communiquer auprès de la DRAAF, la DREAL et la DDTM les données relatives au potentiel de contractualisation des MAETer.

Cf. document ci-joint.

3.5- Organisation et animation du comité de pilotage

Cette mission consiste à préparer une réunion du comité de pilotage, l'animer, en faire le compte rendu et assurer le secrétariat :

- COPIL des sites Natura 2000 « Causse Noir » : envoi d'un courrier comprenant le compte-rendu de la réunion du COPIL en 2010, le DOCOB approuvé par le préfet et un Kit sur l'évaluation des incidences. Cf. document ci-joint.
- COPIL du site Natura 2000 « Gorges de la Vis et Cirque de Navacelles » du 24 juin 2014 : organisation, préparation, animation, rédaction du compte-rendu et envoi des courriers. Cf. document ci-joint.
- COPIL des sites Natura 2000 « Causse de Blandas », « Causse de Campestre-et-Luc » et « Gorges de la Vis et Cirque de Navacelles » du 20 novembre 2014 : organisation, préparation, animation, rédaction du compte-rendu. Cf. document ci-joint.

3.6- Tenu d'un tableau de bord

Un tableau de bord a été tenu en 2011.

3.7- Rapport annuel des activités

Le bilan 2011, 2012, 2013 et 2014 a été rédigé lors de la préparation du COPIL du 20 novembre 2014.

3.8- Mise en place et gestion d'un SIG et d'une base de données

Un système d'information géographique et une base de données permettant de suivre l'évolution du site Natura 2000 ainsi que les actions conduites a été mis en place en 2011.

4- Mise à jour du DOCOB

4.1. Collecte et intégration des connaissances acquises sur le site

Aucune action n'a été réalisée en 2011.

4.2. Evolution des réglementations et des dispositifs

Les textes réglementaires et les dispositifs évoluant sans cesse, les DOCOB doivent être complétés pour les adapter :

- le DOCOB des sites Natura 2000 « Causse Noir » a été complété en juillet 2011 ;
- le DOCOB du site Natura 2000 « Gorges de la Vis et Cirque de Navacelles » a été mis à jour en 2013 et 2014 pour être proposé à la validation du COPIL le 20 novembre 2014 et approuvé par le Préfet en 2015. Cf. documents ci-joints.

4.3. Réflexion à l'échelle inter-sites Natura 2000

Un travail d'actualisation de la hiérarchisation des espèces de chiroptères, d'insectes et d'oiseaux d'intérêt communautaire selon la méthodologie du CSRPN a été effectué pour les sites Natura 2000

« Causse de Blandas », « Causse de Campestre-et-Luc » et « Gorges de la Vis et Cirque de Navacelles ». Cf. document ci-joint.

5- Veille environnementale

5.1- Régime d'évaluation environnementale

Cette mission consiste à apporter l'information nécessaire et les conseils **facilitant la bonne mise en œuvre du régime d'évaluation environnementale** :

- en cas de demande formulée par une collectivité qui élabore un document d'urbanisme (notamment un PLU),
- en cas de projets, situés dans ou à proximité du site,

mais aussi, de manière plus générale, à **favoriser la bonne prise en compte de Natura 2000** en informant notamment les propriétaires et les aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel des habitats naturels et des espèces présents sur le site.

Un porter à connaissance a été réalisé en juin 2012 dans le cadre d'un projet de bergerie avec bloc de traite et hangar de stockage sur le Causse Noir. Cf. document ci-joint.

6- Participation aux réunions

Il s'agit de mutualiser notre expérience avec d'autres structures animatrices de DOCOB en participants aux réunions régionales, départementales...

Le CPIE-ACM a participé à la réunion départementale des opérateurs Natura 2000 du 15 mars 2011.